



Biographie très brève d'un de nos illustres citoyens

Je suis un descendant des familles Bonin qui émigrèrent de la France durant les années 1600 et je m'intéresse aux homonymes Bonin qui se sont illustrés au Québec. Je ne mentionnerai pas mes sources car toutes les informations sont déjà publiques et disponibles sur le WEB.

Aujourd'hui, je veux saluer la carrière du Juge Jean-Pierre Bonin, l'un des juges les plus respectés au Québec. Cet homme de loi «avocat» est né en 1942 à Woonsocket, Rhode Island. Plusieurs de nos ancêtres ont émigré vers les États-Unis pour travailler dans des usines de textile. En effet, dès le 19^e siècle, des hommes, des femmes et des enfants du Québec rural ont quitté leur ferme et fui la misère pour trouver du travail dans les usines qui florissaient le long de la Blackstone River. Ses parents Jean-Marie Bonin et Jeanne Savard étaient de ceux qui avaient pris cette destination.

Comme beaucoup d'autres gens de racines québécoises « incluant ma propre famille d'ailleurs», la famille Bonin revint au Québec et Jean-Pierre fut inscrit au Séminaire de Joliette et par la suite à l'Université de Montréal. Jean-Pierre Bonin a commencé à pratiquer le droit en 1967. Il a aussi terminé une maîtrise en droit en 1978. Devenu procureur de la Couronne en 1973, il a traité des causes criminelles émanant du saccage de la Baie James, de nombreux dossiers d'homicide et de trafic de drogues lié au crime organisé. Il eut tellement de succès qu'il fut nommé juge en 1983, juge en chef adjoint de la Cour des sessions de la paix en 1985 et

juge en chef adjoint de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, district de Montréal.

En 1978, Bonin était procureur de la Couronne contre [Jacques Cossette-Trudel](#) et [Louise Lanctôt](#) , anciens membres du [Front de libération du Québec](#) (FLQ) qui ont plaidé coupable de l'enlèvement du diplomate [britannique James Cross](#) .^[2] Au cours des quatre années suivantes, il a poursuivi des affaires distinctes contre les anciens membres du FLQ Alain Allard, [Nigel Barry Hamer](#) , Marc Carbonneau et [Yves Langlois](#). En 1998, il a supervisé une enquête préliminaire sur les accusations portées contre le chef canadien des [Hells Angels](#) , [Maurice Boucher](#) .

Le Juge Bonin a aussi officié dans des causes impliquant les frères Matticks, membres d'une famille de 14 enfants . Originaire du quartier Griffintown, dans le sud-ouest de Montréal, Richard Matticks traînait un lourd casier judiciaire depuis les années 60. Il a fait les beaux jours du Gang de l'ouest, reconnu encore aujourd'hui comme un important groupe criminel spécialisé dans les importations de stupéfiants à grande échelle et contrôlant le Port de Montréal.

Richard Matticks et son frère, Gérald Matticks, ont été considérés comme les figures dominantes du réseau criminel de souche irlandaise à Montréal, également connu sous le nom de gang de l'Ouest. En 1994, les deux frères, alors considérés comme faisant partie des chefs du crime organisé irlandais, sont accusés d'avoir importé environ 26 tonnes de haschisch par le Port de Montréal, alors sous leur contrôle. La révélation de la falsification de la preuve par les enquêteurs lors de leur procès mènera à l'annulation du procès et au lancement de la commission d'enquête Poitras sur les méthodes d'enquêtes de la Sûreté du Québec en 1996. Le décret 713-96 en date du 12 juin 1996 autorisait le Juge Bonin à exécuter ce mandat d'enquête interne sur la Sûreté du Québec. Richard Matticks est décédé en 2015 à l'âge de 80 ans. Le 6 août

2010, Gérald Matticks, 70 ans, bénéficie d'une libération conditionnelle automatique après avoir purgé les 2/3 d'une peine derrière les barreaux.

Montréal comptait plusieurs gangs de rue, dont une des plus célèbres était la gang de la rue Pelletier à Montréal-Nord. Au départ, dix jeunes hommes de deux organisations distinctes étaient visés par les accusations de gangstérisme, mais le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, a estimé que la preuve était suffisante pour cinq membres d'un seul groupe, celui dirigé par Bernard Mathieu, alias «Ti-Pon». Ce verdict constitue une première depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le gangstérisme, en janvier 2002. À ce jour, seuls des membres des Hells Angels avaient été condamnés en vertu de cette disposition du Code criminel. La décision rendue hier par le Juge Bonin devait du même coup constituer une jurisprudence pour de futurs procès liés aux gangs de rue.

Le juge Bonin a entendu plusieurs causes célèbres impliquant notamment des membres du crime organisé. C'est lui qui a envoyé en prison les leaders du clan Rizzuto à la suite de la vaste opération anti-mafia Colisée. C'est aussi le premier juge au Canada à avoir condamné des membres d'un gang de rue pour gangstérisme, soit le gang de la rue Pelletier en 2007.

Décès du Juge Jean-Pierre Bonin

Les titres des journaux étaient élogieux en ce 18 juin 2010. «L'un des juges les plus respectés au Québec est décédé après avoir fait une crise cardiaque plus tôt cette semaine».

Le Juge n'envisageait pas la retraite même s'il avait subi une crise cardiaque 10 ans auparavant. Il était toujours très actif et donnait une conférence à London, Ontario lorsqu'une crise le frappa de nouveau. Il a été maintenu artificiellement en vie quelques jours mais le destin l'attendait. Il a été le sujet de plusieurs éloges, en voici quelques-unes.

- Pour nous, c'est une perte énorme. Il était infatigable. Il adorait son travail. Il donnait des formations. Il était toujours prêt.
- Je ne sais pas si on peut remplacer le juge Bonin.
- Tout le monde a de la peine, autant la Couronne que la défense. Ici, le juge Bonin, c'est un monument.
- le juge Bonin était un homme direct, un peu sanguin, «beaucoup même». Il avait l'esprit décisionnel rapide, et il se trompait rarement.
- C'était un juge d'une grande efficacité. Intempestif, mais sans aucune malice.
- C'est un gros morceau qui part. Je perds un modèle. Il avait l'esprit de synthèse. Il faisait l'unanimité autant chez la Couronne, que la défense.
- C'était un gentleman, un gars de caractère, franc, direct. C'était un plaisir de plaider devant lui. Il était impartial.

En plus de la communauté juridique, le juge Bonin a laissé dans le deuil son épouse, Mireille Picard, et leurs trois enfants: Isabelle, Dominique et Caroline.

(Jean-Louis et Denis Bonin - février 2021)